

Conseil communal du 26 mars 2018

Sécurité des piétons : la responsabilité de la Ville est engagée !

Les **piétons Liégeois semblent être les mal aimés** des responsables politiques de la mobilité. Dans leurs déplacements quotidiens ils s'exposent en de trop nombreux endroits à l'inconfort et à l'insécurité

J'ai choisi pour illustrer mon propos un exemple et un lieu bien précis -Boulevard Théodore Radoux- emblématique de nombreux endroits similaires à Liège

Il y a 3 semaines vers 20 heures ma fille a ainsi failli être massacrée par un chauffard en traversant le Boulevard à hauteur de la rue Lahaut sur le passage piéton prévu à cet effet. La voiture déboulant à une vitesse insensée l'a littéralement frôlée et laissée pendant toute la soirée dans un état de choc. Ce passage piéton d'un Boulevard très large n'est pas éclairé, et aucun dispositif physique n'impose une réduction de la vitesse, limitée pourtant à 50 à l'heure.

Un analyseur de trafic placé sur le Boulevard pendant une semaine en octobre 2014 a prouvé que sur un volume total de 19966 véhicules **87% des conducteurs sont en excès de vitesse**, dont certains dépassant allègrement les 120 km/h

J'ajoute que la portion du Boulevard entre la rue Julien Lahaut et l'école Naniot n'a toujours pas de trottoir, malgré les demandes et promesses réitérées depuis de nombreuses années, obligeant les parents avec poussettes, et toutes les personnes à mobilité réduite à emprunter la chaussée !

Monsieur l'Echevin, votre responsabilité est engagée, car -à titre individuel ou via leur Comité de quartier- les riverains ont déjà à plusieurs reprises attiré votre attention sur cette situation, ainsi que sur de nombreux autres exemples de passages piétons non sécurisés, rendus quasi invisibles par absence d'entretien, ou simplement absents à des endroits stratégiques.

Or, des statistiques publiées récemment révèlent que sur les 14738 piétons victimes d'un accident de la route en Belgique entre 2014 et 2016, **1 sur 4 a été renversée en traversant sur les passages piétons !**

D'où mes questions :

-Que comptez-vous faire pour sécuriser et entretenir les passages piétons, en particulier sur des voies fort fréquentées et qui permettent des excès de vitesse créant le danger ?

-Ne pensez-vous pas que comme pour le vélo, la Ville devrait engager une Madame ou un Monsieur Piétons qui aurait pour fonction prioritaire de veiller à la sécurisation des cheminements et passages piétons ?

Je vous remercie de vos réponses

Guy Krettels
Conseiller communal Ecolo